

FUSION CDI-CDIF :

Un pas en avant, deux pas en arrière...

LA DG DONNE L'ORDRE AUX DSF DE METTRE LA PEDALE DOUCE ET DE RECULER LES ECHEANCES PREVUES.

P R I O R I T E A U X S I P !

Compte-tenu de la Priorité accordée à la mise en place des SIP (Services Impôts des Particuliers) et des GFU (Guichets Fiscaux Uniques), M. PARINI a récemment informé les délégués interrégionaux qu'aucun obstacle ne devait interférer.

De ce fait, suite à conversation « multi-téléphonée » entre ces derniers et les DSF de chaque département, la consigne a été donnée que la réforme de fusion CDI/CDIF devait être suspendue jusqu'à nouvel ordre, afin d'éviter tout télescopage.

Suite aux interrogations légitimes de certaines sections dont la notre, les Bureaux nationaux de la CGT Impôts-Trésor ont contacté M. RAMBAL, Directeur Général adjoint.

Les réponses apportées ont été les suivantes :

- Les fusions programmées au 01/09/2008 seront mises en place ; les modalités de mise en œuvre sont trop avancées (affectations, liquidation de la prime mobilité, travaux immobiliers...) pour que les DSF soient en mesure de reculer.
- Pour les fusions POSTERIEURES au 01/09/2008, chaque directeur est chargé d'expertiser la situation et de faire remonter au DG via leur délégué inter-région les mesures envisagées.

En tout état de cause, le DG appréciera et tranchera de l'opportunité ou non de reporter la réforme de structure CDI/CDIF ; Ce sera le « pragmatisme » qui prévaudra en la matière.

Pour ce qui concerne le département de l'Yonne, après renseignement pris auprès de la DSF de l'Yonne et pour faire suite à la réunion Dgi-Dgcp du 8 juillet dernier annonçant la préfiguration et l'implantation des SIP à partir du 1^{er} avril 2009 (les DSF & TPG devaient en effet transmettre avant le 1/9 leur propositions de déploiement des SIP, centralisés à la DG pour validation et information ensuite au OS nationales), les sections CGT Impôts-Trésor de l'Yonne tiennent à vous informer des propositions directionnelles et du calendrier prévisionnel envisagé sur le rapprochement des SIP & CDI/CDIF :

- **HDI SENS** : Passage en SIP au 1/4/2009.
Nb : Cdi/Cdif Sens est déjà en place. Quelques travaux de mise en sécurité des deux accès seront nécessaires.
- **HDF TONNERRE** : Passage en SIP au 1/4/2009.
La fusion Cdi/Cdif (cnes du « tonnerrois ») programmée au 15/1/2009 (D2) serait repoussée au 15/1/2010 (D2). Là aussi, contrairement aux prévisions, des travaux complémentaires seront entrepris au sein de l'immeuble.
- **CDI AVALLON & CDI JOIGNY** : Passage en SIP au 1/4/2010.
La fusion Cdi/Cdif (cnes de l'« avalonnais ») programmée au 15/1/2009 (D2) sur Avallon serait repoussée au 15/1/2011 (D2).
Nb : Cdi/Cdif Joigny est déjà en place. Une étude de travaux sur Joigny devra avoir lieu préalablement.
- **HDI AUXERRE** : Passage en SIP courant 2011.
La fusion Cdi/Cdif (cnes de l'« auxerrois ») programmée au 15/1/2009 (D2) serait repoussée au ...15/1/2012 (D2) ! C'est sur ce site qu'il y aura les + gros travaux. Ceux-ci ne commenceront pas avant le courant de l'année 2009.

Concernant le futur **Pôle Recouvrement Complexe** (PRC), sa mise en place semble maintenue au 1/1/2010.

Enfin, concernant la mise en place du **PTGC** (Pôle Topographique & Gestion Cadastre) et celle du **PELP** (Pôle Eval. Loc. Prof), la réflexion est toujours de mise sur les liens transversaux au regard des fusions CDI-CDIF retardées sur les derniers sites. Malgré tout, rien ne semble remettre en cause leur mise en place d'ici fin 2008/début 2009 comme initialement prévu. Mais affaire à suivre tout de même !

Il est évident que pour le CDIF et les 3 CDI restants, il s'agit d'une excellente nouvelle puisque les agents n'auront pas à subir les SIP et CDI-CDIF en même temps.

Sur le fond, le conflit très dur de mai-juin à la DGFIP a créé un nouveau rapport de force. Le Ministère a été obligé d'en tenir compte pour la poursuite des réformes.

La CGT (Impôts et Trésor) va poursuivre le travail revendicatif sur les missions, les emplois, les droits et garanties des agents pour que le Service Public Fiscal et foncier ne soit pas détruit.

M. PARINI a indiqué aux DSF qu'il faisait le pari des métiers pour la mise en place des SIP. Pour la CGT, c'est l'exigence du maintien des missions (et donc des métiers aussi) et des moyens qui prévaut.

**COMME LE DEMONTRE CE REVIREMENT,
RIEN N'EST INELUCTABLE.
LA MOBILISATION DOIT SE POURSUIVRE DES LA
RENTREE DE SEPTEMBRE !**